



Edito : Sommes-nous désormais seuls à lutter contre la réforme des LP ? - Adhérez et faites adhérer ! - Brèves : Reconversion, Lauréats des concours, Stagiaires, Action Sociale, Mouvement INTRA.

Sommes-nous désormais seuls à lutter contre la réforme des LP ?

Toutes les organisations syndicales ont pris position contre la réforme « Grandjean » des LP. Oui, toutes ! Et même les élus du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, lors d'une plénière qui s'était tenue le 15 décembre 2022, avaient pris position à la majorité via **un vœu** dont le libellé était le suivant : « Pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels ». Ce vœu se concluait ainsi : « Par ce vœu, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine demande l'abandon de cette réforme des lycées professionnels, le maintien des temps d'enseignement généraux en lycées et le maintien du caractère national des formations, base des conventions collectives et des droits des salariés femmes et hommes. ». Sans vouloir faire du mauvais humour en jouant avec les évènements climatiques que nous avons connus ces derniers mois, de l'eau semble avoir coulée sous les ponts depuis...

En effet, nous avons appris par nos élus FO au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER) de Nouvelle Aquitaine, puis par le Vice-Président Nembrini lui-même qui nous a reçu en intersyndicale le lundi 3 juin, que le Président Rousset souhaitait signer une convention-cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat en faveur de l'éducation et de la jeunesse... Convention-cadre déclinée pour le moment en 4 conventions, dont une relative au développement de la Voie Pro en région Nouvelle Aquitaine.

Edito

Nous ne vous communiquerons cette convention qu'une fois que la plénière du Conseil Régional ce sera réunie et aura voté, c'est-à-dire après le 13 juin, mais nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que le texte de cette convention reprend entièrement les constats et les objectifs du Président Macron. Oui, le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, après avoir fait de la « résistance », du moins officiellement, a décidé d'accompagner le Président Macron dans sa réforme des LP. Au SNETAA-FO, et plus largement à FO, nous n'en sommes absolument pas surpris. Quant aux autres organisations syndicales, on ne peut pas dire qu'elles aient adopté une position aussi claire que FO. Mais là aussi, pas d'étonnement pour nous. Dans tous les cas, lors de la réunion du CESER de Nouvelle Aquitaine, les 4 & 5 juin 2024, seule FO a pris position contre cette convention et pour l'abandon de la réforme des LP. Nos élus n'ont pas voté les avis du CESER. Nous vous invitons à lire **la déclaration** de notre organisation syndicale.

Chers collègues, comme d'habitude, le constat est là, la seule organisation syndicale qui se bat avec sincérité et détermination pour l'Enseignement Pro, pour les PLP, pour tous les personnels de la Voie Pro, c'est le SNETAA-FO ! Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Adhérez et faites adhérer !

La campagne de pré-syndicalisation pour 2024-2025 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne.

Vous le lisez et le constatez tous les jours, nos actions pour l'Enseignement Pro, pour les PLP et CPE, titulaires et contractuels, mais aussi pour tous les personnels de la Voie Pro, se multiplient à tous les niveaux, et nous avons besoin, afin de gagner encore en efficacité, du soutien du plus grand nombre possible de collègues.

Et bien entendu, le premier soutien que peut apporter un collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Bien évidemment, adhérer au SNETAA-FO est un acte individuel qui peut avoir un intérêt personnel, comme par exemple celui de recevoir des conseils pour les mutations ou les promotions, mais aussi pour faire des recours, de plus en plus nécessaires. Parfois, malheureusement, les hasards de la vie font qu'on peut se retrouver en difficulté professionnelle et le SNETAA-FO est aussi là pour aider, accompagner, parfois sauver... dans les instances, lors d'audiences ou au sein même des établissements.

Mais adhérer au SNETAA-FO, c'est aussi un acte contribuant au combat collectif.

En effet, pour permettre aux militants d'être constamment sur le pont, il faut leur donner du temps (décharges) et des moyens (cotisations). Et tout cela dépend bien évidemment du nombre d'adhérents de la section syndicale académique...

C'est pourquoi nous avons encore et toujours besoin de vous !

Nous l'écrivons souvent à la fin de nos textes : « Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO » et ce n'est pas une formule de style. Oui, le SNETAA-FO est un outil et nous devons pouvoir compter les uns sur les autres !

Nous espérons donc qu'un nombre croissant de collègues continuera à rejoindre la section du SNETAA-FO de l'académie de Bordeaux, comme cela est le cas depuis 2011 !

Adhérez et faites adhérer au syndicat des personnels de la Voie Pro !

Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



RÉJUC -TION -17€

PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE DE 17 EUROS SUR VOTRE ADHÉSION AU SNETAA-FO POUR L'ANNÉE 2024-2025

ADHÉREZ EN LIGNE !

ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE !



Brèves

Reconversion :

Tous les collègues ayant fait une demande de reconversion pour la rentrée 2024, ont reçu en fin de semaine passée une réponse du bureau SARH2, courrier signé par le DRRH de l'académie. Félicitations à ceux qui ont reçu une réponse positive... Des réponses ont été négatives exclusivement parce que le budget consacré aux reconversions est insuffisant. Les collègues concernés par ces refus, parce que leur dossier n'a pas été jugé prioritaire, ne doivent pas se décourager et devront représenter leur demande l'année prochaine.

Lauréats des concours 2024 :

La note de service nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2024 est en ligne sur notre site Internet. Voir également les annexes en suivant... La fiche de vœux à compléter et à nous retourner est également en ligne... Ceux qui seront affectés dans l'académie de Bordeaux, devront faire 6 vœux d'affectation (1 commune, 5 départements classés par ordre de préférence) aux alentours du 10 juillet. A suivre...

Stagiaires : Calendrier de titularisation

- **Semaine du 10 juin** : tenue des pré-jurys de titularisation pour un examen des dossiers des stagiaires. Convocation éventuelle de stagiaires en vue d'un entretien avec le jury.
- **Semaine du 17 juin** : tenue des jurys de titularisation pour un entretien avec les stagiaires convoqués par le jury. Les stagiaires concernés doivent impérativement être libérés de leur service pour se rendre à cette convocation.
- **5 juillet au plus tard** : communication des résultats de titularisation aux intéressés.

Action sociale :

Que nous soyons actifs ou retraités, nous pouvons bénéficier d'aides en cas de difficultés financières. Ces aides sont distribuées par le SRIAS (Service Régional Interministériel de l'Action Sociale) pour tous les fonctionnaires ou par le Rectorat pour les personnels de l'Education Nationale. Elles sont accordées de droit, selon des conditions à remplir et détaillées dans le livret de l'action sociale. A côté de ces aides de droit, le Rectorat dispose d'une enveloppe destinée à aider (soit par un prêt à taux zéro, soit par un versement ponctuel) les agents en difficulté financière. Ces aides sont à demander auprès des Services Sociaux de la DSDEN de chaque département.

Mouvement INTRA 2024 :

Les collègues ayant participé au mouvement INTRA devraient recevoir directement leur résultat (SMS, SIAM) mercredi prochain, le 12 juin.

Nous les invitons à nous tenir au courant de ce résultat le plus rapidement possible via le questionnaire qu'ils trouveront en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/GtoAC5eaJ894A58S9>



Agenda

Mercredi 12 juin

Résultats mutations INTRA

Mardi 25 juin

Comité Social d'Administration Académique